

2023-6378
2024-06-11

LAVO 15.5%
FICHE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA COMPOSITION OU LE RÉEMBALLAGE

LIQUIDE

PRINCIPE ACTIF :

Chlore disponible (sous forme d'hypochlorite de sodium).....15,8 %

N^o D'ENREGISTREMENT 27346 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET 3,6 L

LAVO
11900, BOULEVARD SAINT-JEAN BAPTISTE
MONTRÉAL (QUÉ.) H1C 2J3
Tél. : (514) 526-7783

MODE D'EMPLOI :

Utiliser uniquement pour la fabrication de produits antimicrobiens enregistrés conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou de produits exonérés d'enregistrement en vertu de l'annexe 2 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les fabricants sont responsables de leurs propres enregistrements.

PREMIERS SOINS :

SI AVALÉ, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI INHALÉ, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

ADVERTISSEMENT

Nocif si avalé.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau.

Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.

Porter des lunettes de protection et des gants de caoutchouc lors de la manutention de ce produit. Se laver suite à la manutention. Éviter de respirer des vapeurs. Quitter les secteurs mal aérés le plus rapidement possible et n'y retourner que lorsque les odeurs se sont dissipées. Nocif si avalé.

Mélanger uniquement avec de l'eau, suivant les directives. L'ajout de produits chimiques (p. ex. de l'ammoniac, des acides, des détergents ou autres) ou de matières organiques (p. ex. de l'urine, des matières fécales ou autres) causera l'émission de chlore gazeux pouvant irriter les yeux, les poumons et les muqueuses.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Autres indications ou symptômes de surexposition : difficultés respiratoires, irritation des voies respiratoires, nausées, vomissements, irritation ou brûlures de la peau ou des yeux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Maintenir le contenant fermé. Entreposer dans un endroit sec et frais, loin des rayons du soleil et de toute source de chaleur, afin d'éviter la détérioration et destinés à la consommation humaine ou animale. En raison de sa décomposition rapide, ce produit devrait être utilisé dans l'année suivant sa fabrication. Le produit devrait être mis à l'essai pour en vérifier la teneur en chlore disponible si la durée d'entreposage est mise en doute.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.